



# COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

## Procès-Verbal réglementaire N° 16

Réunion restreinte du : 13/01/2022

**Membres présents** : André CAILLET - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Serge LOVEIKO - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

<b>FORFAITS</b>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
24078280	GUERINIERE US	U 13 F	Depart 3 - D	FORFAIT (2)	8,00 €
24215402	ANNEBAULT DOZULE 21	U 18	Coupe CCA	FORFAIT	15,00 €
24215406	MOYAUX FC	U 18	Coupe CCA	FORFAIT	15,00 €
24215775	MEZIDON-PETRUVIENNE E 1	U 15	Coupe CCA	FORFAIT	15,00 €
24215787	HASTINGS FC RCSMN 1	U 15	Coupe CCA	FORFAIT	15,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON